


## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 mars 2019

Rapport au Parlement de la Communauté française

### *Le subventionnement des associations d'art plastique contemporain par la Communauté française*



**La Cour des comptes a procédé à un audit relatif au subventionnement des associations d'art plastique contemporain par la Communauté française.**

La Communauté française octroie des subventions aux associations notamment par le biais de conventions et de contrats-programmes, en vertu du décret du 3 avril 2014 relatif aux arts plastiques. Aucun arrêté d'exécution déterminant des montants de subventions n'a été pris, de sorte que la ministre décide en dernier ressort de ce montant.

L'examen de la procédure de subventionnement a révélé des déficiences dans la tenue d'un certain nombre de dossiers. Par ailleurs, l'administration privilégie le contrôle sur pièces de l'utilisation des subventions sans autre corroboration, au risque de porter une appréciation erronée de la situation financière réelle des opérateurs, élément déterminant dans ce mécanisme.

Ces carences peuvent s'expliquer par des difficultés de personnel et une charge de travail trop importante. Depuis lors, le service général d'inspection de la culture a été chargé d'une mission de contrôle financier et d'évaluation approfondie de certains opérateurs.

L'avant-projet de décret relatif à la nouvelle gouvernance culturelle devrait, selon la ministre, modifier les pratiques administratives et améliorer la gouvernance du secteur.

#### ***Informations destinées à la presse***

*La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.*

Le rapport d'audit « Le subventionnement des associations d'art plastique contemporain par la Communauté française » a été transmis au Parlement de la Communauté française. Ce rapport, qui existe uniquement en version électronique, et ce communiqué de presse sont disponibles sur [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).